Offre d'une carte-cadeau Skip d'une valeur de 100 $ pour le Compte Intelli CIBC[MC] et le Compte Intelli CIBC[MC] Plus

Modalités

Cette offre est régie par les lois canadiennes.

Aux fins de la présente Offre :

« **vous** », « **votre** » et « **vos** » désignent tout Client admissible;

« **nous** », « **notre** » et « **nos** » désignent la Banque Canadienne Impériale de Commerce;

« **Modalités** » s'entend des présentes modalités qui régissent cette Offre.

1. Offre

L'Offre d'une carte-cadeau Skip d'une valeur de 100 $ pour le Compte Intelli CIBC et le Compte Intelli CIBC Plus (l'« **Offre** ») commence le 22 mai 2025 à 00 h 01 (HE) et se termine le 23 juin 2025 à 21 h 00 (HE) (la « **Période de l'offre** »). L'Offre consiste en une carte-cadeau numérique Skip d'une valeur de 100 $ (la « **Prime** ») pour l'ouverture et l'utilisation d'un Compte Intelli CIBC (y compris les comptes assortis de l'avantage Départ Intelli CIBC, de l'avantage du Programme Intelli CIBC pour étudiants, de l'avantage du Programme Intelli CIBC pour les aînés, des avantages du Compte Intelli CIBC pour les nouveaux arrivants, des avantages du Compte Intelli CIBC pour les travailleurs étrangers ou des avantages du compte Intelli CIBC pour les apprentis) ou d'un Compte Intelli CIBC Plus (assorti des avantages du Programme Intelli CIBC Plus pour les aînés) (le « **Compte** »). L'Offre est présentée par la Banque Canadienne Impériale de Commerce (la « **Banque CIBC** »).

2. Admissibilité

L'Offre ne s'adresse qu'aux résidents du Canada qui, du 1er janvier 2022 jusqu'au moment de l'ouverture du Compte, ne détiennent pas ou n'ont pas détenu de compte chèques CIBC à titre de titulaire unique ou de cotitulaire de compte, selon ce que détermine la Banque CIBC, à sa seule discrétion. Les employés actuels ou retraités de la Banque CIBC ne sont pas admissibles à l'Offre. La ou les personnes qui satisfont aux exigences d'admissibilité qui précèdent et qui respectent les présentes Modalités, tel qu'il est déterminé par la Banque CIBC à sa seule discrétion, peuvent être désignées comme un ou des « **Clients admissibles** ». Dans le cas des comptes conjoints, tous les titulaires de compte doivent être des Clients admissibles au moment d'ouvrir le Compte. Cette offre peut être combinée à l'Offre de 450 $ liée à un nouveau Compte chèques CIBC, à l'Offre de 125 $ pour l'avantage Départ Intelli CIBC[MC] et l'avantage du Programme Intelli CIBC pour étudiants et au programme Recommandez-nous à un ami de la Banque CIBC. À moins d'avis contraire, la présente Offre ne peut être combinée à aucune autre offre, à aucun autre rabais, ni à aucune prime liés à un compte chèques.

3. Exigences de l'offre

Pour être admissible à la Prime, vous devez faire ce qui suit :

Étape 1 : Ouvrir un Compte durant la Période de l'offre.

Pour les Comptes ouverts à distance et, au besoin, vous devez terminer l'ouverture de votre Compte à un centre bancaire CIBC.

Étape 2 : Fournir une adresse courriel valide et fonctionnelle appartenant à l'un des titulaires de compte au moment d'ouvrir le Compte (si aucune n'a encore été fournie). L'adresse courriel doit demeurer au dossier et être valide et fonctionnelle pendant au moins un (1) an.

Étape 3 : Effectuer cinq (5) **achats admissibles réglés au moyen de Visa* Débit** d'ici le 15 août 2025 (voir Achats admissibles réglés au moyen de Visa Débit ci-dessous pour connaître les critères d'admissibilité).

Nous nous réservons le droit de déterminer si une opération est considérée comme un **achat admissible réglé au moyen de Visa Débit**. Vos **achats admissibles réglés au moyen de Visa Débit** doivent être portés à votre Compte lié à votre Carte de débit Avantage CIBC entre le 22 mai 2025 et le 15 août 2025. Les délais de traitement du marchand, notamment pour l'expédition, pourraient repousser la date à laquelle vos achats sont portés à votre compte.

Achats admissibles réglés au moyen de Visa Débit : Les achats admissibles réglés au moyen de Visa Débit comprennent les achats réglés au moyen de votre Carte de débit Avantage[MD] CIBC dans votre Compte en ligne, dans des applications, par téléphone ou par la poste auprès des détaillants participants qui acceptent les opérations Visa Débit ainsi que dans des magasins aux États-Unis et ailleurs dans le monde où la carte Visa est acceptée, à l'exception des articles retournés pour l'obtention d'un crédit. Par exemple, un achat réglé au moyen de Visa Débit peut comprendre l'achat en ligne de services de diffusion en continu avec une carte de débit comme mode de paiement ou l'utilisation de votre carte de débit pour effectuer des achats à l'extérieur du Canada. Les achats effectués à un point de vente au Canada et les « Opérations assimilées à des opérations en espèces » ne sont pas considérés comme des achats admissibles réglés au moyen de Visa Débit. Une « Opération assimilée à une opération en espèces » désigne une opération comprenant l'achat d'articles qui peuvent être directement convertis en espèces, notamment des jetons de jeu ou de pari, des traites bancaires, des paiements par câble et des chèques de voyage. Nous nous réservons le droit de déterminer si un achat réglé au moyen de Visa Débit est un achat admissible réglé au moyen de Visa Débit. La date d'achat sera déterminée en fonction de la date à laquelle l'opération sera portée à votre Compte. Pour en savoir plus, vérifiez auprès d'un représentant, Services bancaires CIBC que les opérations réglées au moyen de Visa Débit sont bien admissibles à l'Offre.

4. Limites de l'Offre

Limite d'une (1) Prime par Client admissible. Dans le cas des comptes conjoints, une (1) seule Prime est offerte par Compte. Si nous découvrons qu'une personne a tenté d'utiliser plus d'un nom, d'une identité, d'une adresse courriel ou d'un autre renseignement dans le but de contourner ces limites, cette personne pourrait être exclue de l'Offre (tel que nous le déterminons, à notre seule discrétion). Les modalités liées aux cartes-cadeaux Skip s'appliquent.

5. Exécution et conditions d'utilisation de l'offre

Si vous êtes admissible à la Prime, une carte-cadeau numérique Skip d'une valeur de 100 $ sera envoyée par nous (ou par un tiers en notre nom) à l'adresse courriel que nous avons au dossier pour le client admissible au plus tard le 15 novembre 2025. Dans le cas des comptes conjoints, nous sélectionnerons au hasard l'adresse courriel du client où la Prime sera envoyée.

Si plusieurs Comptes sont ouverts le même jour, la Banque CIBC se réserve le droit, à son entière discrétion, de déterminer lequel est admissible dans le cadre de la Prime. La Prime doit être acceptée telle quelle et ne peut être cédée. Si la Prime n'est plus offerte ou ne peut pas vous être envoyée par courriel, la Banque CIBC se réserve le droit (sans y être obligée) d'accorder aux Clients admissibles un crédit de 100 $ à leur Compte.

Si vous ne recevez pas la Prime, vous avez jusqu'au 31 janvier 2026 pour nous en informer. Si vous ne nous en informez pas d'ici là, vous serez réputé avoir renoncé à votre droit à la Prime et ne pas être admissible à l'Offre.

Le Compte doit demeurer ouvert, actif, en règle et ne pas être converti par le Client admissible pendant au moins un (1) an après le mois au cours duquel il a été ouvert. Si vous annulez ou retournez des achats admissibles réglés au moyen de Visa Débit de façon à mener le total à moins de cinq (5) achats avant le 15 août 2025, nous nous réservons le droit de révoquer votre admissibilité à recevoir la Prime ou, si elle vous a été versée, de retirer de votre Compte, ou de l'un de vos comptes auprès de la Banque CIBC, la valeur de la Prime, même si ce retrait entraîne un découvert. Si votre Compte est fermé et que vous n'avez pas d'autre compte avec nous à ce moment, nous pourrons vous envoyer une facture correspondant à la valeur de la Prime, que vous acceptez de payer dans les 30 jours à compter de la date du cachet de la poste.

6. Modalités générales

L'Offre est assujettie à toutes les lois fédérales et provinciales ainsi qu'aux règlements municipaux applicables. Les décisions que nous prenons relativement à tous les aspects de l'Offre sont définitives et s'appliquent à l'ensemble des clients, sans droit d'appel, notamment toute décision relative à l'admissibilité d'une personne. En participant à l'Offre, vous acceptez d'être lié juridiquement par les présentes Modalités.

Nous nous réservons le droit, à notre entière discrétion, d'annuler, de modifier ou de suspendre l'Offre, ou de modifier les présentes Modalités en tout temps, pour quelque raison que ce soit, sans préavis. Nous nous réservons le droit, à notre entière discrétion, de disqualifier toute personne si nous constatons ou croyons (selon une preuve ou un autre renseignement qui nous a été transmis ou que nous avons découvert autrement) que cette personne trafique le processus, l'équité, l'intégrité ou le fonctionnement de l'Offre ou en abuse. Veuillez consulter régulièrement le site cibc.com/francais pour vérifier si les présentes Modalités ont été modifiées. Sous réserve de modifications, les modalités applicables aux produits et services existants demeurent pleinement en vigueur.

En participant à cette Offre, vous acceptez que la Banque CIBC recueille, utilise, communique et partage vos renseignements personnels afin d'administrer cette Offre. La Banque CIBC peut partager ces renseignements avec des tiers qui peuvent être situés à l'extérieur de votre province ou du Canada. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la Politique canadienne en matière de protection des renseignements personnels de la Banque CIBC. Notre politique en matière de protection des renseignements personnels vous renseigne davantage sur vos droits et vos choix en matière de protection des renseignements personnels. Les participants, y compris les Clients admissibles, qui ne veulent pas fournir leur adresse courriel ne seront pas admissibles à l'Offre, mais pourront toujours ouvrir un Compte Intelli CIBC ou un Compte Intelli CIBC Plus. Les clients peuvent se désabonner des courriels de marketing connexes en sélectionnant le lien de désabonnement dans le courriel.

En cas de contradiction ou d'incompatibilité entre, d'une part, les présentes Modalités et divulgations, d'autre part, des communications ou d'autres déclarations figurant dans tout document lié à l'Offre, notamment la publicité aux points de vente, à la télévision, imprimée ou en ligne, les présentes Modalités prévaudront, s'appliqueront et auront priorité, dans toute la mesure où la loi le permet. En cas de contradiction ou d'incompatibilité entre les versions française et anglaise des présentes Modalités, la version anglaise prévaudra, s'appliquera et aura priorité, dans toute la mesure où la loi le permet.

*Marque de commerce de Visa Int., utilisée sous licence.

[MD] Le logo CIBC est une marque déposée de la Banque CIBC.